

**Demande d'examen au cas par cas préalable
à la réalisation d'une étude d'impact**

Article R. 122-3 du code de l'environnement



N° 14734*01

*Ce formulaire n'est pas applicable aux installations classées pour la protection
de l'environnement*

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité administrative de l'Etat compétente en
matière d'environnement*

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'administration

Date de réception :

23/07/2012

Dossier complet le :

02/08/2012

N° d'enregistrement :

F01112P0014

1. Intitulé du projet

Réaménagement du boulevard circulaire aux abords des projets immobiliers
entre le pont de Neuilly et la rue Strasbroug à Courbevoie.

2. Identification du maître d'ouvrage ou du pétitionnaire

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

Etablissement Public d'Aménagement de la Défense Seine Arche

Nom, prénom et qualité de la personne habilitée à représenter la personne
morale

Philippe CHAIX, Directeur Général

RCS / SIRET

I 5 | 2 | 7 | I | 9 | 4 | 6 | I | 5 | 3 | 7 | I | 0 | 0 | 0 | 1 | 8 | I

Forme juridique

EPIC

Joignez à votre demande le document CERFA n° 14734*01

**3. Rubrique(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et
dimensionnement correspondant du projet**

N° de rubrique et sous rubrique	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la rubrique
6 -d)	Routes de longueur Inférieure à 3 kilomètres

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1

4.1 Nature du projet

Projet de Transformation d'une section du boulevard Circulaire en boulevard Urbain avec traversées piétonnes et
trottoir (réfection de voirie existante et création de voirie)

4.2 Objectifs du projet

Le projet a pour objectif d'améliorer les liaisons entre la ville de Courbevoie et la dalle de La Défense, de mettre en
valeur les pieds de tours (programmes neufs et existants) afin de favoriser l'implantation de commerces et
d'unifier le traitement urbain du boulevard.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase de réalisation

Le projet est phasé avec la livraison des ensembles immobiliers neufs situés à proximité du Boulevard. La circulation est maintenue
tout le long des travaux. Phase 1 (section de début et de fin du projet) : 18 mois de travaux environ.

Phase 2 (section centrale du projet) : 15 mois de travaux environ.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Dans sa phase exploitation, le projet ne modifie pas le trafic et les conditions existantes en terme de circulation et de desserte

4.4.1 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité administrative de l'Etat compétente en matière d'environnement devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est un projet d'infrastructure non soumis à autorisation d'urbanisme

4.4.2 Précisez ici pour quelle procédure d'autorisation ce formulaire est rempli

Sans objet.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale (assiette) de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur
Longueur de boulevard existant rénové	484 m
Longueur de voirie créée	285 m
Surface du projet (assiette)	19 660 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse

Boulevard Circulaire entre
- le pont de Neuilly
et
- la rue de strasbourg
à Courbevoie (92)

Coordonnées géographiques¹

Long. ° ' " Lat. ° ' " "

Pour les rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32° ; 41° et 42° :

Point de départ :

Long. 02 ° 15 ' 04 " 9 Lat. 48° 53 ' 17 " 0

Point d'arrivée :

Long. 02° 14 ' 50 " 9 Lat. 48 ° 53 ' 27" 4

Communes traversées :

Courbevoie

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

Oui



Non



4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une étude d'impact ?

Oui



Non



4.7.2 Si oui, à quelle date a-t-il été autorisé ?

4.8 Le projet s'inscrit-il dans un programme de travaux ?

Oui



Non



Si oui, de quels projets se compose le programme ?

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

5.1 Occupation des sols

Quel est l'usage actuel des sols sur le lieu de votre projet ?

Le projet n'occupe pas à proprement parlé sur des sols (seulement minoritairement). Il se développe sur des infrastructures existantes publiques (ouvrage d'art existants) ou privées (niveaux d'infrastructures de projet immobilier privé ayant elle fait l'objet d'une étude dans le cadre de l'instruction du permis de construire).

Existe-t-il un ou plusieurs documents d'urbanisme (ensemble des documents d'urbanisme concernés) réglementant l'occupation des sols sur le lieu/tracé de votre projet ?

Oui



Non



¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

Si oui, intitulé et date d'approbation :
Précisez le ou les règlements applicables à la zone du projet

PLU de Courbevoie approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 27/09/2010 (zones UDa, UDb et UDd).

Pour les rubriques 33° à 37°, le ou les documents ont-ils fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

Oui ☐ Non ☐

5.2 Enjeux environnementaux dans la zone d'implantation envisagée :

Complétez le tableau suivant, par tous moyens utiles, notamment à partir des informations disponibles sur le site internet <http://www.developpement-durable.gouv.fr/etude-impact>

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ou couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
en zone de montagne ?	☐	☒	
sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (régionale ou nationale) ou un parc naturel régional ?	☐	☒	
sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Arrêté Préfectoral n°2000/167 (hauts de seine) du 22 juin 2000 portant classement des infrastructures de transports terrestres et prescrivant l'isolation accoustique des bâtiments
dans une aire de mise en valeur de l'architecture et du patrimoine ou une zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager ?	☐	☒	
dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles ou par un plan de prévention des risques technologiques ?	☒	☐	Du 09 janvier 2004 (inondations) - approuvé Du 25 novembre 1985 (carrières) - approuvé
si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	
dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	

dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à l'alimentation humaine ?	☐	☒	
dans un site inscrit ou classé ?	☐	☒	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
d'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
d'un monument historique ou d'un site classé au patrimoine mondial de l'UNESCO ?	☐	☒	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Domaines de l'environnement :		Oui	No n	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet se situe sur ouvrage existant (foncier en partie dans un état descriptif de division en volume).
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	Le projet prévoit quelques remblais effectués en terre. Les revêtements de sols seront réalisés en asphalte, enrobés ou granit suivant les zones.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	Le projet se situe principalement sur ouvrage en milieu urbain dense (foncier en partie dans un état descriptif de division en volume). L'usage des emprises du projet n'est pas modifié par le projet
	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	☐	☒	Le projet ne modifie pas le trafic et les fonctionnalités existantes de la voirie.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	Le projet est situé en milieu urbain dense.

h

Risques et nuisances	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans une zone de carrières ou d'inondations.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	
Commodités de voisinage	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☒	☐	Le projet ne prévoit pas de modifications de la capacité de la voirie existante. Le trafic attendu est donc inchangé, ce qui ne devrait pas faire évoluer significativement le bruit et les odeurs. Concernant le voirie crée, il s'agit d'une zone de circulation partagée avec les piétons/vélos (30km/h) de dépose taxi sans stationnement prévu, et non repéré depuis l'axe principal.
	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☒	☐	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☒	☐	Le projet prévoit la rénovation de l'éclairage public (routier et piétons). Les tours de bureaux environnantes apporteront un complément d'éclairage atténué par les normes environnementales mises en oeuvre dans ces projets.
		☐	☐	
Pollutions	Engendre-t-il des rejets polluants dans l'air ?	☒	☐	Le projet ne créant pas d'augmentation de trafic significative (capacité de voirie constante), une évaluation préalable permet d'écarter une évolution significative des rejets.
	Engendre-t-il des rejets hydrauliques ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Le projet prévoit la réutilisation de l'assainissement de surface existant (raccordé au réseau unitaire).
		☐	☒	
	Engendre-t-il la production d'effluents ou de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	L'objet du projet est d'améliorer l'insertion urbaine du boulevard en accompagnement des projets immobiliers environnants. Ces derniers ont fait l'objet d'un traitement architectural attentif.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme / aménagements) ?	☒	☐	Le projet a pour but de modifier l'appropriation des espaces publics par les riverains et les usagers (perception de l'espace comme faisant partie de la ville). Le projet prévoit la création de nouvelles liaisons piétonnes et vélos entre La Défense et la ville de Courbevoie.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets connus ?

Oui ☒ Non ☐ Si oui, décrivez lesquelles :

h

Des projets de construction/ rénovation d'immeuble de grande hauteur (IGH) sont prévus le long du projet.

- Hôtel Mélia Paris La Défense (Permis de construire du 11 mars 2005)
- Programme de bureaux "Tour Generali" (Permis de construire obtenu le 31 décembre 2008)
- Programme de bureaux "Tour D2" (Permis de construire du 17 juin 2009)
- Programme de bureaux "Tour Air²" (Permis de construire obtenu 20 juillet 2010)

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui ☐ Non ☒ Si oui, décrivez lesquels :

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une étude d'impact ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard du formulaire, il semble que le projet peut être exempté d'étude d'impact.

En effet, le projet concerne essentiellement une rénovation esthétique d'une voirie existante sans modification majeure des fonctionnalités. Les améliorations du projet portent sur la création de passages piétons, sur un meilleur traitement urbain des espaces publics et sur la création d'une voie de desserte locale confidentielle. Cette voie est conçue comme un espace partagé (zone 30km/h), sans signalisation depuis la voirie principale, limitant son utilisation. Elle a pour but la dépose des utilisateurs des tours de bureaux proches et la desserte des pompiers.

En terme d'impact, l'évaluation préalable réalisée démontre que celui-ci est limité aux conséquences d'une voirie en milieu urbain dense (bruits, odeurs, lumières et polluants). Cet impact n'est pas aggravé par le projet qui ne modifie pas les facteurs générateurs de cet impact (trafic constant du fait d'une capacité de voirie inchangée).

En terme de consommation d'espace, la voirie existante se situe principalement sur des infrastructures et la voirie créée se situe entièrement sur des ouvrages (urbanisme en volume).

En terme de ressources, le projet prévoit l'utilisation des matériaux traditionnellement utilisés pour de la rénovation urbaine dans des proportions habituelles.

Enfin, en terme d'effets cumulés, les projets immobiliers qui accompagnent le présent projet ont fait l'objet d'études d'impacts prenant en compte la voirie existante. Etant donné les faibles modifications engendrées par le projet, les effets cumulés avec les différents projets sont très limités.

Ainsi, pour l'ensemble de ces raisons, nous estimons que ce projet peut être dispensé d'étude d'impact.

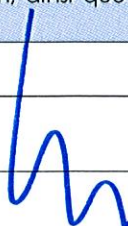
8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

	Objet
☒	Un plan de situation 1/25 000 ou, à défaut, au 1/50 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;
☒	Des photographies datées (2 ans maximum) de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des différentes prises de vue ;
☒	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;
☐	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux rubriques 5° a), 6° b) et d), 8°, 10°, 18°, 28° a) et b), 32°, 41° et 42° : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet


9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à

Non les re

le,

12/17/12

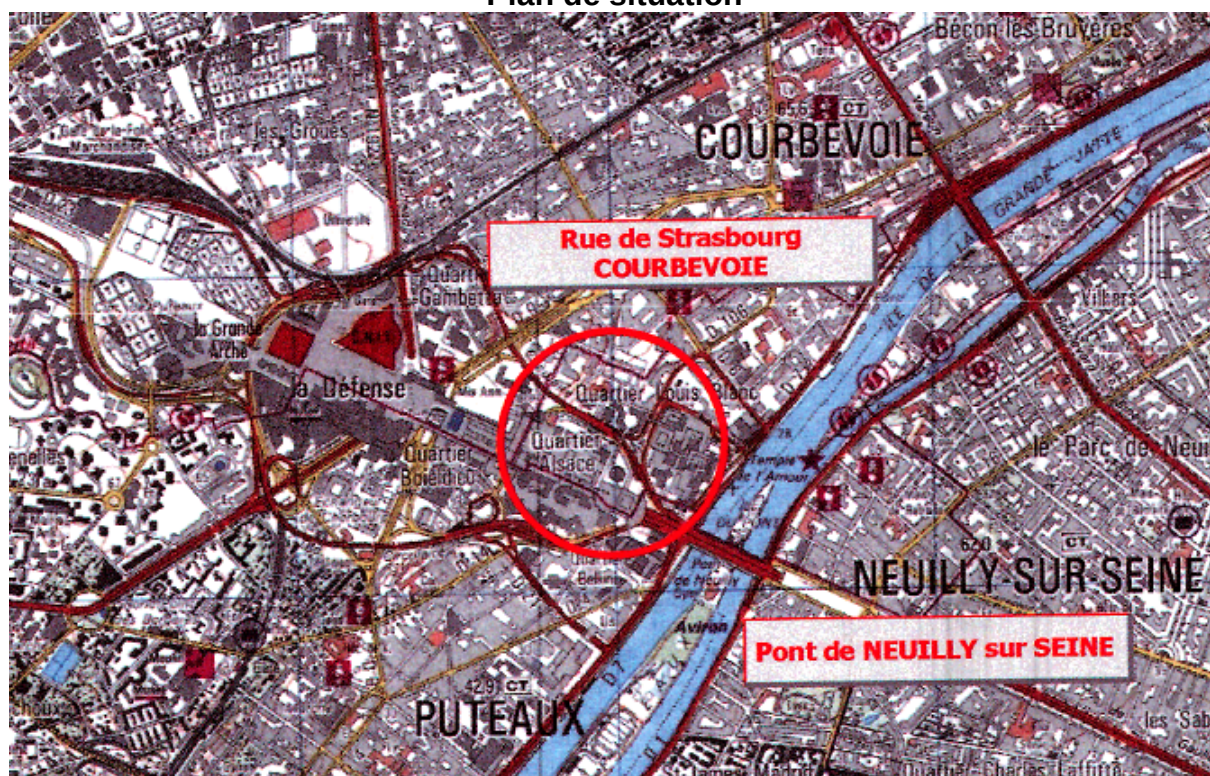
Signature

Le Directeur Général

[Signature]
Philippe CHAIX

Réaménagement du boulevard circulaire entre le pont de Neuilly et la rue de Strasbourg à Courbevoie (92)

Plan de situation



Plan du projet

